

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 7 mai 2018** à 19 :30 heures.

Étaient présents :

Mesdames	Johanne Pelletier	Messieurs	Pier-Alexandre Caron
	Marilyn Fortin		Julien A. Caron
			Jocelyn Caron
			Philippe Mainguy

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Madame Denise Deschênes, mairesse.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse ouvre la séance en faisant part des points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

112-05-2018

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. États financiers 2017
 - 3.1 États financiers 2017/Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Présentation
 - 3.2 États financiers 2017/Acceptation
4. Questions du public/Suivi
5. Procès-verbal du 3 avril 2018
 - 5.1 Acceptation
6. Administration générale
 - 6.1 État des revenus et dépenses/Comparatif
 - 6.2 Service internet/Édifice municipal
7. Service incendie
 - 7.1 Radios et téléavertisseurs/Achat
 - 7.2 Embauche de pompiers
 - 7.3 Nomination responsable/santé et sécurité au travail
8. Transport
 - 8.1 Réseau routier
 - 8.1.1 Travaux à faire
 - 8.1.2 Soumissions gravier & niveleuse/Résultat
 - 8.1.3 Balayage des rues

- 8.1.4 Épandage d'abat-poussière/chemins municipaux
- 8.2 Camionnette Dodge Ram ProMaster 2016/Vente
- 8.3 Camion/Achat
- 8.4 Entretien du gazon/Tracteur/Achat
- 8.5 Appel d'offres/Déneigement/chemins municipaux
- 8.6 Demande/Éloi Bernier/route Thibault
- 8.7 Compresseur à l'air/garage/achat
- 8.8 Club du Lac Isidore/demande/gravier
- 9. Matières résiduelles & récupération
 - 9.1 Achat d'un conteneur/Lac Isidore
- 10. Aménagement, urbanisme & développement
 - 10.1 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement #424-2018/Adoption
 - 10.2 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Demande/95, rue Allaire
 - 10.3 Terrain commercial/cadastre et piquetage
 - 10.4 Association Forestière des Deux Rives/Demande distribution d'arbres
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Demande/Association Quad L'Oie Blanche/circulation en voie partagée
- 12. Subvention, cotisation & appui
 - 12.1 Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/Renouvellement
- 13. Correspondance
- 14. Varia
- 15. Comptes payés et à payer
 - 15.1 Acceptation
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance

3. États financiers 2017

3.1 États financiers 2017/Raymond, Chabot, Grant, Thornton/ Présentation

Madame Audrey Lavoie, comptable de la firme *Raymond, Chabot, Grant, Thornton* a fait la présentation des états financiers de l'année 2017.

3.2 États financiers 2017/Acceptation

113-05-2018

États financiers 2017/dépôt/acceptation.

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et unanimement résolu : -

D'accepter le dépôt de ces rapports pour l'exercice financier 2017.

4. Questions du public/Suivi

Des questions du public sont posées à Mme Audrey Lavoie concernant les états financiers de l'année 2017. Une personne de l'assistance demande s'il peut poser ses questions à ce sujet seulement à la prochaine séance du conseil. Madame Denise Deschênes répond que ça peut être fait, mais elle demande de transmettre les questions à l'avance au bureau de la municipalité dans le but de prendre le temps de consulter les documents nécessaires pour être en mesure de fournir des réponses exactes. Elle rappelle que Mme Lavoie, comptable ne sera pas présente à la prochaine réunion.

Un suivi a été fait par madame la mairesse concernant les questions et les demandes formulées à la période de questions de la séance précédente.

5. Procès-verbal du 3 avril 2018

5.1 Acceptation

114-05-2018

Procès-verbal/3 avril 2018/Adoption.

Il est proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal du 3 avril 2018 soit accepté tel que rédigé.

6. Administration générale

6.1 État des revenus et dépenses/Comparatif

Ce point est reporté à la prochaine séance.

6.2 Service internet/Édifice municipal

115-05-2018

Service internet/Édifice municipal.

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent offrir aux gens un accès internet sans fil gratuit à l'intérieur de l'Édifice municipal, autant dans la salle du conseil que dans les locaux de la bibliothèque et de la salle de conférence à l'étage, tout en assurant une protection au réseau du bureau administratif de la municipalité ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

DE mandater *Informatique IDC* de La Pocatière à configurer un 2^e réseau Wi-Fi pour l'Édifice municipal au coût de 390,81 \$ taxes incluses pour les 2 bornes sans fil (points d'accès), installation et frais de déplacement en sus.

QUE ces travaux seront exécutés le mardi, 8 mai 2018.

7. Service incendie

7.1 Radios et téléavertisseurs/Achat

116-05-2018

Radios et téléavertisseurs/Achat.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée que l'entreprise *Info-Page* cesserait, dans peu de temps, de fournir le service de téléavertisseurs utilisé par le service incendie pour recevoir les messages d'urgence de la centrale 911 ;

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution # 094-04-2018 adoptée le 3 avril 2018, le conseil municipal a demandé, entre autres, à la MRC de L'Islet d'appuyer les municipalités touchées par la perte prochaine du service de téléavertisseurs présentement utilisé et de les aider à trouver d'autres

solutions qui permettront de garantir une communication adéquate pour les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la solution trouvée pour remédier à cette situation problématique consiste à se procurer des téléavertisseurs de type vocal et/ou des radios supplémentaires puisque ces appareils ont une réception fiable, ce qui est donc l'idéal dans les situations d'intervention rapide ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont été consultés à ce sujet et qu'ils ont indiqué leur préférence quant au choix de l'appareil qu'ils souhaitent utiliser pour recevoir les messages d'urgence, soit un radio ou un téléavertisseur ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation avec les pompiers, le service incendie aura besoin de 5 téléavertisseurs et de 7 radios ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy
Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard procède à la location 60 mois (5 ans) avec option d'achat à la fin du bail de 5 téléavertisseurs Minitor VI pour un coût de loyer mensuel total de 92,03 \$ incluant les taxes et à la location 36 mois (3 ans) avec option d'achat à la fin du bail de 7 radios Vartex VX 264 avec afficheur pour un coût de loyer mensuel total de 86,17 \$ taxes incluses chez le fournisseur *Novicom Technologies inc.*

7.2 Embauche de pompiers

117-05-2018

Embauche de pompiers.

CONSIDÉRANT le désir de messieurs René Caron et Thierry Vorms à faire partie de la brigade de pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la motivation et l'engagement à suivre les cours obligatoires pour pouvoir intervenir lors d'un incendie;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

D'accepter les candidatures de M. René Caron et M. Thierry Vorms à titre de pompiers volontaires.

DE faire l'achat de l'équipement nécessaire pour vêtir adéquatement M. Caron et M. Vorms lors d'une intervention.

7.3 Nomination responsable/santé et sécurité au travail

118-05-2018

Nomination responsable/santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT QU'une des actions prévues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet consiste à mettre en place un comité de santé et sécurité au travail ou désigner, dans chaque service de sécurité incendie, une personne responsable de la santé et sécurité au travail ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron
Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron
Et unanimement résolu : -

DE nommer M. Marco Blanchet, directeur incendie, à titre de personne responsable de la santé et sécurité au travail. M. Blanchet pourra désigner quelques pompiers pour l'assister dans ses fonctions.

8. Transport

8.1 Réseau routier

8.1.1 Travaux à faire

119-05-2018

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaires.

CONSIDÉRANT la liste des travaux de voirie prioritaires à exécuter sur le territoire :

- ❖ Chemin Lessard Est : Ponceau (Couronne)
Accotements
- ❖ Chemin Lessard Ouest : Ponceau
Caméra dans conduites pluviales
- ❖ Route Harrower : Ponceau, fossés
- ❖ Route Seigneuriale : Ponceau
- ❖ Gravier et grattage dans tous les chemins, selon les besoins

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron

Et unanimement résolu : -

D'autoriser la réalisation des travaux énumérés précédemment.

8.1.2 Soumissions gravier & niveleuse/Résultat

120-05-2018

Soumissions gravier & niveleuse/Résultat.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a formulé des demandes de soumissions pour la fourniture de gravier tamisé et de MG20 ainsi que pour les services d'une niveleuse pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues :

DESCRIPTION	AML CARON INC	EXCAVATIO N LOUIS RICHARD INC	MICHEL GAMACHE & FILS	ARNOLD THIBAULT
Gravier tamisé Prix/voyage (16 tonnes/voyage) (incluant le transport)				
Garage municipal, 320 Route 285 :	135.00 \$	115.00 \$	---	120.00 \$
Chemin du Lac Isidore :	155.00 \$	130.00 \$	---	160.00 \$
Chemin du Lac-des-Plaines :	148.00 \$	135.00 \$	---	150.00 \$
Chemin Lessard Est (couronne) :	155.00 \$	135.00 \$	---	160.00 \$
Chemin du Lac-d'Apic :	132.00 \$	130.00 \$	---	120.00 \$
Chemin des Boisés :	155.00 \$	95.00 \$	---	115.00 \$
MG 20 Prix/voyage (16 tonnes/voyage) (incluant le transport)				
Garage municipal, 320 Route 285 :	170.00 \$	145.00 \$	---	---
Chemin du Lac Isidore	185.00 \$	160.00 \$	---	---
Chemin du Lac-des-Plaines :	180.00 \$	165.00 \$	---	---
Chemin Lessard Est (couronne) :	185.00 \$	165.00 \$	---	---
Chemin du Lac-d'Apic :	172.00 \$	155.00 \$	---	---
Chemin des Boisés :	185.00 \$	125.00 \$	---	---
Taux horaire pour une niveleuse avec chauffeur :	---	90.00 \$/h	---	---

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu : -

DE retenir le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de gravier tamisé et de MG20 pour chacun des chemins municipaux.

QUE le contrat de fourniture de gravier tamisé soit octroyé à l'entreprise *Excavation Louis Richard inc.* à l'exception pour le chemin du Lac-d'Apic qui est accordé à *Arnold Thibault Excavation* selon les prix soumis mentionnés dans le tableau ci-dessus.

QUE le contrat de fourniture de MG20 soit octroyé à l'entreprise *Excavation Louis Richard inc.* pour tous les endroits demandés selon les prix soumis indiqués dans le tableau ci-dessus.

QUE le service de niveleuse avec chauffeur pour l'année 2018 soit accordé à *Excavation Louis Richard inc.* au coût de 90 \$/heure puisqu'elle est la seule entreprise à avoir soumissionné pour ce travail.

8.1.3 Balayage des rues

121-05-2018

Balayage des rues.

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des rues est nécessaire à cette période-ci de l'année ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

DE demander à l'entrepreneur *Jacques & Raynald Morin inc.* d'effectuer le nettoyage des rues avec le balai mécanique sur une distance d'environ 2.9 km.

QUE ces travaux soient exécutés au même prix que l'an dernier, soit 110 \$/heure pour le balai mécanique et des frais de mobilisation de 125 \$.

8.1.4 Épandage d'abat-poussière/chemins municipaux

122-05-2018

Épandage d'abat-poussière/chemins municipaux.

CONSIDÉRANT QUE c'est habituellement le chlorure de calcium en flocons qui est utilisé comme abat-poussière sur les chemins en gravier de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard ;

CONSIDÉRANT QUE le chlorure de calcium sous forme liquide est un autre produit disponible pour réduire la poussière sur les chemins en gravier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite essayer le chlorure de calcium liquide afin d'être en mesure de comparer son efficacité avec celui en flocons ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron
Et unanimement résolu : -

DE mandater *Abat-Poussière Nicolas Gamache* à effectuer l'épandage de chlorure de calcium liquide dans le secteur du chemin du Lac-des-Plaines pour un coût d'environ 13 325 \$ avant les taxes.

DE procéder à la commande de chlorure de calcium en flocons pour tous les autres chemins de la municipalité qui nécessitent un abat-poussière.

8.2 Camionnette Dodge Ram ProMaster 2016/Vente

123-05-2018

Camionnette Dodge Ram ProMaster 2016/Vente.

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution # 099-04-2018 adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018, le conseil municipal a pris la décision de se départir du véhicule Dodge Ram ProMaster 2016 ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et unanimement résolu : -

D'entériner la vente de la camionnette Dodge Ram ProMaster 2016 (odomètre de 3 760 km) au Garage Lord et Frères de Tourville pour un montant de 19 000 \$ avant les taxes (21 845,25 \$ taxes incluses) payable à la livraison.

8.3 Camion/Achat

124-05-2018

Camion/Achat.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'un nouveau véhicule afin de satisfaire les besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions pour l'acquisition d'un camion modèle 1500 année 2018 auprès de quelques concessionnaires de la région ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues (prix avant taxes) :

❖ Lord et Frères, Tourville	31 350,00 \$
❖ Lapointe Automobiles inc., Montmagny	31 500,00 \$
❖ Thibault GM Montmagny	32 025,00 \$

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron

Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy

Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard procède à l'achat d'un camion RAM modèle 1500 année 2018 chez Lord et Frères à Tourville au coût de 31 350 \$ avant les taxes (36 044,67 \$ taxes incluses).

QUE ce camion soit payé par la vente du véhicule Dodge Ram ProMaster 2016, soit un montant de 19 000 \$ et le solde pris à même le poste de l'excédent de fonctionnement non affecté du budget.

QUE madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard tout document nécessaire à cette transaction.

8.4 Entretien du gazon/Tracteur/Achat

125-05-2018

Entretien du gazon/Tracteur/Achat.

CONSIDÉRANT QUE la superficie en gazon à entretenir pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a augmenté cette année puisque les endroits suivants ce sont ajoutés : le site d'eau potable, le site des eaux usées, les postes de pompage et la citerne près du 69, chemin Lessard Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE les employés aux travaux publics ont été consultés et qu'ils sont d'accords pour ajouter ce travail à leur liste de tâches à faire ;

CONSIDÉRANT QUE les employés doivent avoir l'équipement nécessaire pour effectuer la tonte de la pelouse sur les terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de trois entreprises de la région pour l'achat d'un tracteur à gazon dont voici les résultats (prix avant taxes):

➤ M. Claude Mercier, Saint-Cyrille	2 249,00 \$
➤ Mini-moteurs Robert Normand, L'Islet	2 287,96 \$
➤ Performance GP, Montmagny	2 099,00 \$

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard retienne la plus basse soumission et fasse l'achat d'un tracteur à gazon 46 pouces de marque Columbia chez *Performance GP* de Montmagny au coût de 2 099,00 \$ avant les taxes.

8.5 Appel d'offres/Déneigement/chemins municipaux

126-05-2018

Appel d'offres/Déneigement/chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE le contrat de 5 ans avec *Les Constructions H.D.F. inc.* pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard s'est terminé le 30 avril 2018 ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron
Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron
Et unanimement résolu : -

QUE des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver des chemins municipaux soient demandées par l'entremise d'un système électronique d'appel d'offres accessibles aux entrepreneurs et dans le journal *L'Oie Blanche* pour 1 an (2018-2019), 3 ans (2018-2021) et 5 ans (2018-2023).

8.6 Demande/Éloi Bernier/route Thibault

127-05-2018

Demande/Éloi Bernier/route Thibault.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de M. Éloi Bernier de couper gratuitement les branches en bordure d'une partie de la route Thibault ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

D'autoriser M. Éloi Bernier à effectuer ces travaux avec les outils nécessaires fournis par la Municipalité et sous la supervision de M. Marco Blanchet, responsable des travaux publics.

DE demander la permission à M. André Caron, propriétaire, afin que les branches coupées en bordure de la route soient déposées sur son terrain.

8.7 Compresseur à l'air/garage/achat

128-05-2018

Compresseur à l'air/garage/achat.

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2017, il y a eu une visite d'inspection des appareils sous pression au garage municipal par *SCM Gestion des risques LP* pour le compte de la Mutuelle des Municipalités du Québec dans le but de s'assurer que la Loi et le Règlement sur les appareils sous pression du Québec soient respectés ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette visite, une recommandation a été émise afin de corriger le fait que le réservoir à air utilisé dans le garage municipal ne possède aucun numéro d'enregistrement provincial tel que requis par la Loi des appareils sous pression ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

DE demander des prix auprès de quelques entreprises de la région afin de procéder à l'achat d'un nouveau compresseur d'air qui répond aux normes établies.

8.8 Club du Lac Isidore/demande/gravier

129-05-2018

Club du Lac Isidore/demande/gravier.

CONSIDÉRANT la réception de la lettre du Club du Lac Isidore ayant pour objet une demande de gravier et le grattage par un employé de la municipalité pour la route du Lac Isidore afin de la maintenir en bon état ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

D'acquiescer à la demande du Club du Lac Isidore en leur fournissant 3 voyages de gravier et le nivelage de la route du Lac Isidore par un employé de la municipalité.

9. Matières résiduelles & récupération

9.1 Achat d'un conteneur/Lac Isidore

130-05-2018

Achat d'un conteneur/Lac Isidore.

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal ont rencontré des gens du Club du Lac Isidore le 28 avril dernier afin de discuter de la gestion des ordures et de l'emplacement du conteneur à déchets ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient du problème de manque de propreté autour du conteneur du Lac Isidore dans les années antérieures et qu'il a été transporté, par la suite, au garage municipal justement pour cette raison ;

CONSIDÉRANT QUE les gens qui ont une propriété dans le secteur du Lac Isidore paient un tarif pour la cueillette des ordures sur leur compte de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club du Lac Isidore ont confirmé leur collaboration et vont, de leur côté, sensibiliser les gens dans le secteur à l'importance de conserver les lieux propres ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard fasse l'achat d'un conteneur à déchets avec serrure chez *Les Concassés du Cap Inc.* pour l'installer au même emplacement qu'il était dans le secteur du Lac Isidore.

QUE le club du Lac Isidore se charge de faire des clés pour le conteneur pour chacun des propriétaires et d'en faire la distribution.

QU'une caméra de surveillance soit installée et que des affiches soient posées pour identifier précisément les règles qui régissent l'utilisation de ce conteneur à déchets.

10. Aménagement, urbanisme & développement

10.1 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement #424-2018/Adoption

131-05-2018

Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/Règlement #424-2018/Adoption.

Il est proposé par madame Johanne Pelletier, appuyé par madame Marilyn Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que décrit, le règlement #424-2018 pourvoyant à l'établissement d'un programme de revitalisation pour favoriser la rénovation et la construction de résidences.

RÈGLEMENT NUMÉRO 424-2018

POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN
PROGRAMME DE REVITALISATION POUR
FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA
CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 7 mai 2018, à 19 :30 heures, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LA MAIRESSE : MADAME DENISE DESCHÊNES

Les membres du conseil :

Mesdames Johanne Pelletier
 Marilyn Fortin

Messieurs Pier-Alexandre Caron
 Julien A. Caron
 Jocelyn Caron
 Philippe Mainguy

ATTENDU QUE l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet d'accorder une subvention pour compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de rénovation ou de construction de résidences;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la rénovation des immeubles résidentiels existants de même que la construction de nouvelles résidences à l'intérieur de certains secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisme comprenant, à l'ouest de la Route 285, les zones 1RA, 2MI, 4RB, 5P, 7RA, 6RA, 8P, 9RI, 10MI et, à l'est de la Route 285, les zones 2MI, 3RA, 11MI, 13RA, 12RA et 10MI sont les secteurs visés par ce programme de revitalisation.

Toute résidence déjà construite à l'intérieur de ces secteurs de la municipalité peut bénéficier de ce programme de revitalisation pour la rénovation lorsque l'évaluation de ce même bâtiment est majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux ainsi que toute nouvelle construction;

ATTENDU QU' il y a lieu de préciser que lors de l'émission du certificat relatif à la construction ou la rénovation subventionnée, la première année est déterminée de la date en vigueur du certificat au 31 décembre de la même année;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2018.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Johanne Pelletier

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et unanimement résolu : -

QUE le présent règlement soit et est adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement porte le nom de « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR FAVORISER LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES** ».

ARTICLE 3 Une subvention sera versée pour toute rénovation de résidence lorsque l'évaluation foncière imposable de ladite résidence aura été majorée d'au moins 10 000 \$ après la fin des travaux. Toute nouvelle construction résidentielle à l'intérieur du périmètre établi dans ce règlement pourra bénéficier d'une subvention en fonction de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* selon les modalités suivantes :

- Pour les exercices 2018 et 2019, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Pour l'exercice 2020, ce montant est au plus égal à 50 % de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
- Le total de la subvention ne devra pas excéder mille cinq cent dollars (1 500\$) pour toute rénovation ou nouvelle construction.

ARTICLE 4 Cette subvention pourra être versée pour toute rénovation ou nouvelle construction commencée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5 Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 420-2017;

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10.2 Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/demande/95, rue Allaire

132-05-2018

Programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences/demande/95, rue Allaire.

CONSIDÉRANT le programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences adopté par la Municipalité par le Règlement no 424-2018 ;

CONSIDÉRANT la demande de madame Line Caron, propriétaire du 95, rue Allaire à Saint-Cyrille-de-Lessard de bénéficier de ce programme étant donné le projet de construction d'une nouvelle résidence sur ce terrain ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu : -

D'accepter la demande car cette propriété fait partie de la zone permise pour bénéficier de la subvention mentionnée au Règlement 424-2018.

QUE celle-ci sera traitée aux conditions énumérées audit règlement lorsque l'évaluation finale suite à la construction de la résidence sera connue par la municipalité.

10.3 Terrain commercial/cadastre et piquetage

133-05-2018

Terrain commercial/cadastre et piquetage.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire du lot 5 032 600 en bordure de la Route 285 à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce terrain est située en zone mixte (2Mi) alors que l'autre se trouve en zone agricole (14A) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite séparer ce terrain en deux parties distinctes en fonction du zonage afin d'obtenir un lot en zone agricole et l'autre en zone mixte ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Madame Johanne Pelletier
Et unanimement résolu : -

QUE le mandat soit accordé à *Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.* pour les travaux d'arpentage concernant le lotissement, l'immatriculation ainsi que le piquetage des terrains tel que mentionné précédemment.

QUE madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard tout document en lien avec ce mandat.

10.4 Association forestière des deux rives/Demande distribution d'arbres

134-05-2018

Association forestière des deux rives/Demande distribution d'arbres.

CONSIDÉRANT QUE le mois de MAI est le mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE pour l'occasion, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec l'Association forestière des deux rives, invite les municipalités à faire une demande pour obtenir des plants d'arbres gratuitement afin de les distribuer par la suite aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'une activité telle que la distribution de plants d'arbres aux citoyens contribue à sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts et l'incite à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et unanimement résolu : -

D'entériner la demande de plants d'arbres de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

DE tenir la Journée de l'Arbre et de procéder à la distribution de plants d'arbres auprès des citoyens le **samedi, 26 mai 2018 de 9 h à 12 h au garage municipal.**

11. Loisirs et culture

11.1 Demande/Association Quad L'Oie Blanche/circulation en voie partagée

135-05-2018

Demande/Association Quad L'Oie Blanche/circulation en voie partagée.

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de l'Association Quad de L'Oie Blanche ayant pour objet une demande de circulation pour les VTT en voie partagée sur les chemins Lessard Est et Ouest à proximité de leurs sentiers afin qu'ils puissent se rendre au cœur du village de Saint-Cyrille-de-Lessard, et ce, dès la saison estivale de quad 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le quad est un moteur économique et touristique important pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont en accord avec la demande formulée par l'Association Quad de L'Oie Blanche ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron

Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy

Et unanimement résolu : -

D'accepter la demande présentée par l'Association Quad de L'Oie Blanche et, ainsi, faire les démarches nécessaires pour autoriser le passage des quadistes sur les chemins Lessard Est et Ouest afin qu'ils soient en mesure de se rendre au village.

DE demander à la Sûreté du Québec de tolérer la circulation de VTT dans lesdits chemins dans l'intervalle de temps d'adoption du règlement officialisant cette autorisation.

12. Subvention, cotisation & appui

12.1 Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/ Cotisation/ Renouvellement

136-05-2018

Association des propriétaires du Lac-des-Plaines/Cotisation/ Renouvellement.

Il est proposé par : Madame Marilyn Fortin

Appuyé par : Madame Johanne Pelletier

